

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 12 janvier 2021** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du 1er décembre et séance extraordinaire du 8 décembre 2020
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Rémunération des salaires des employés pour l'année 2021
 - 4.4 Comité consultatif d'urbanisme - Mandats
 - 4.5 Demandes de contribution financière - CBVDF, CBVDM et ruisseau des Aulnages
 - 4.6 TECQ 2019-2023
 - 4.7 Réaménagement et mise aux normes du bâtiment au 1199, rue Principale - Approbation des plans
 - 4.8 Demande de nettoyage du cours d'eau de la rivière Delorme, branche 24
 - 4.9 Demande de nettoyage du cours d'eau Ruisseau des Côtes, embranchement sud
 - 4.10 Fabrique de Saint-Dominique - Comité de travail pour le dossier du stationnement de l'église
 - 4.11 Fabrique de Saint-Dominique - Déneigement de la cour du presbytère
 - 4.12 Croix-Rouge - Renouvellement entente de services aux sinistrés
 - 4.13 Boisé de la Crête - Demande de subvention annuelle

5. LÉGISLATION :

- 5.1 Adoption du règlement 2020-370 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2021
- 5.2 Demande de modification des règlements d'urbanisme pour la construction de bâtiments résidentiels (6 logements) en projet intégré situé au 1106-1110, rue Principale (LOT 6 251 462)
- 5.3 Demande de modification réglementaire des règlements d'urbanisme à l'effet d'autoriser la construction de bâtiments accessoires de type garage isolé dans la cour avant

6. SERVICE DE L'URBANISME :

- 6.1 Rapport du service

7. SERVICE TECHNIQUE :

- 7.1 Rapport du service des eaux usées

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

- 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

9. CORRESPONDANCE :

- 9.1 Sommaire de la correspondance

10. DIVERS :

- 10.1 Déclaration des dons et autres avantages des élus

11. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

· En raison de la pandémie et des conditions sanitaires, la séance ordinaire du conseil se déroule par visio-conférence. La publicisation des délibérations sera sur le site internet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-1

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en retirant les points 5.2 et 5.3.

· En raison de la pandémie et des conditions sanitaires, la séance ordinaire du conseil se déroule par visio-conférence. La publicisation des délibérations sera sur le site internet.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant sans la présence du public, ce point n'est donc pas traité car la Municipalité n'a reçu aucune question que ce soit par téléphone ou internet.

4. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-2

4.1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER DÉCEMBRE ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux mentionnés en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre et celui de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 tel que rédigés et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-3

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 12 janvier 2021 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 28/11, 5, 12, 19 et 26/12) : 50 087,16 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques n° 1141 à 1145 : 4 383,97 \$
- Paiements Accès D, 500 807 à 500 856 : 39 227,05 \$
- Chèques manuels 10 018 : 300 \$
- Paiements directs 751 082 à 751 186 : 671 914,63 \$

Déboursés à payer :

- Chèque n° 1146 à 1167 : 1 418,43 \$

Total : 767 331,24 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-4

4.3. RÉMUNÉRATION DES SALAIRES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la recommandation relative à l'indexation des salaires 2021 des employés à 2 %, le tout tel que déjà prévu au budget 2021 dûment approuvé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-5

4.4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - MANDATS

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé d'un élu et de quatre citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de mesdames Irène Drouin et Carolanne Pineault se terminaient le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE celles-ci souhaitent renouveler leurs mandats;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'OFFICIALISER ainsi le Comité consultatif d'urbanisme pour l'année en cours avec les personnes suivantes :

- Madame Lise Bachand, représentante du Conseil municipal, **jusqu'au 31 décembre 2021**
- Monsieur Jean-Claude Chicoine, représentant des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2021**
- Monsieur Olivier Pouliot, représentant des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2021**
- Madame Irène Drouin, représentante des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2022**
- Madame Carolanne Pineault, représentante des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2022**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-6

4.5. DEMANDES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CBVDF, CBVDM ET RUISSEAU DES AULNAGES

CONSIDÉRANT les demandes de contributions financières reçues par les Comités de bassins versants suivants :

- Comité des bassins versants Delorme et Ferré
- Comité de bassin versant du Ruisseau des Aulnages
- Comité des bassins versants des Douze et Métairie

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER un montant de 500 \$ aux comités suivants:

- Comité de bassins versants Delorme et Ferré
- Comité des bassins versants des Douze et Métairie

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-610-00-996.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-7

4.6. TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les

autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-8

4.7. RÉAMÉNAGEMENT ET MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT AU 1199, RUE PRINCIPALE - APPROBATION DES PLANS

CONSIDÉRANT les documents d'appel d'offres pour l'aménagement des bureaux municipaux au 1199, rue Principale, préparés par Bouliane Charpentier Architectes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le présent appel d'offres public.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-9

4.8. DEMANDE DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU DE LA RIVIÈRE DELORME, BRANCHE 24

CONSIDÉRANT QUE la demande d'intervention dans le cours d'eau mentionné en titre a été déposée par l'entreprise B. Paquette inc.;

CONSIDÉRANT QU'une visite d'inspection a été effectuée le 8 décembre 2020 et l'inspecteur a pu constater qu'une portion du cours d'eau en aval pourrait être la source du mauvais écoulement;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sur la portion en aval ont fait l'objet d'une demande en septembre dernier par la résolution 2020-118;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la présente demande et de transférer celle-ci à la MRC des Maskoutains pour considération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10

4.9. DEMANDE DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU RUISSEAU DES CÔTES, EMBRANCHEMENT SUD

CONSIDÉRANT QU'une demande d'intervention dans le cours d'eau mentionné en titre a été déposée par Gestion Bruno Bousquet inc.;

CONSIDÉRANT QU'une visite d'inspection a été effectuée le 28 octobre 2020 et que le rapport démontre qu'une végétation abondante et le dépôt de sédiments empêchent un écoulement optimal du cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la présente demande et de transférer celle-ci à la MRC des Maskoutains pour considération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-11

4.10. FABRIQUE DE SAINT-DOMINIQUE - COMITÉ DE TRAVAIL POUR LE DOSSIER DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT la demande de la Fabrique Saint-Dominique afin de créer un comité de travail et ainsi amorcer les discussions concernant l'utilisation du stationnement de l'église;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Robert Houle et Marie-Josée Beauregard pour fins de discussion avec les représentants désignés de la Fabrique.

Il est entendu que ce comité a pour but de faciliter la discussion et ainsi trouver une orientation qui serait avantageuse pour les parties impliquées et ainsi faire part ultérieurement de recommandations à leurs conseils respectifs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12

4.11. FABRIQUE DE SAINT-DOMINIQUE - DÉNEIGEMENT DE LA COUR DU PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT la demande de la Fabrique Saint-Dominique à l'effet de solliciter la municipalité afin de défrayer la facture de déneigement de la cour du presbytère;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'ASSUMER la facture du déneigement de la cour du presbytère au montant de 1 437,19 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner suite à la présente seront imputées au poste budgétaire 02-190-00-996.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-13

4.12. CROIX-ROUGE - RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en oeuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

CONSIDÉRANT la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique l'entente de services aux sinistrés à intervenir avec la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

D'ACCEPTER de participer à chaque année, et ce, pendant la durée de l'entente de trois ans, à la collecte de fonds de la Croix-Rouge pour une somme équivalente à 0,17 \$ per capita,

dans le but de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-14

4.13. BOISÉ DE LA CRÊTE - DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE le Comité du Boisé de la Crête (OBNL) a adressé une correspondance à la municipalité relativement à une demande de subvention pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QU'un montant a été prévu à cet effet lors de l'adoption du budget 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

QU'un montant de 7 500 \$ soit remis au Comité du Boisé de la Crête pour les aider à réaliser certains projets.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-190-00-996.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-15

5.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-370 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR 2021

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné avec la présentation de celui-ci lors de la séance ordinaire tenue le 1er décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 h avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement 2020-370.

ADOPTÉE

5.2. DEMANDE DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS (6 LOGEMENTS) EN PROJET INTÉGRÉ SITUÉ AU 1106-1110, RUE PRINCIPALE (LOT 6 251 462)

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

5.3. DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE DES RÉGLEMENTS D'URBANISME À L'EFFET D'AUTORISER LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES DE TYPE GARAGE ISOLÉ DANS LA COUR AVANT

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de décembre 2020 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de décembre 2020 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de décembre 2020 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de décembre 2020 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

10.1. DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES DES ÉLUS

La directrice générale mentionne qu'il n'y a aucune inscription au registre public des déclarations des dons et autres avantages reçus par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-16

11. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 20.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière